



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 juin 2023

### Révision des prix maximums des produits pétroliers au 1er juillet 2023 : une baisse des prix de la bouteille de gaz et une augmentation légère du prix des carburants

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe mensuellement les prix **maximums** des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié.

**Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en deux temps :**

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

**Déterminants de l'évolution mensuelle constatée :**

Pour le mois de juillet 2023, les prix de l'ensemble des produits pétroliers enregistrent une hausse. Les prix à la pompe augmentent respectivement de 4 centimes pour l'essence, et de 3 centimes pour le gazole.

Ces hausses sont principalement expliquées par l'augmentation des cours moyens mondiaux des produits pétroliers (+5 % pour le gazole et +5,7 % pour l'essence) par rapport au mois de juin 2023.

En ce qui concerne la bouteille de gaz de 12 kg, le prix baisse de 1 euro en raison de la baisse du cours du butane au mois de juin (- 20,72 %). Ainsi, le prix s'établit à 23,50 €. Pour rappel, le prix de la bouteille de gaz n'avait pas été sous la barre des 24,00 € depuis le mois de juillet 2021.

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr  
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ainsi, au 1er juillet 2023, les prix maximums applicables à Mayotte seront les suivants :**

	<i>Jun 2023 Prix maximum toutes taxes comprises</i>	Juillet 2023	
		Prix maximum toutes taxes comprises	Evolution par rapport au mois d'avril 2023
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,78	1,82	+ 4cts
Gazole (en €/l)	1,46	1,49	+ 3 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,01	1,03	+ 2 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,24	1,28	+ 4 cts
G.O marine (en €/l)	1,06	1,10	+ 4 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	24,5	23,5	-1 euro

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976